

Les coins monétaires du Musée de Cambrai provenant du chapitre métropolitain ayant servi au XVI^{ème} siècle à la fabrication de ses méreaux (*inventaire et étude*)

Par Christian COLPART

Le souhait de Madame la directrice du musée des Beaux-Arts de la ville de Cambrai était d'inventorier la collection de coins monétaires du Chapitre Métropolitain, qui est conservée dans les réserves du musée, depuis nombre d'années, et entreposée dans une caisse en bois, datant du début de la Seconde Guerre mondiale. En effet, peu de temps avant l'invasion allemande de mai 1940, la caisse remplie de son contenu, et dans le cadre de la sauvegarde des œuvres du musée, avait pris la direction de la Bretagne (probablement le château de Rosambo, situé sur la commune de Lanvellec, dans les Côtes d'Armor) afin qu'elle ne fût confisquée par l'envahisseur. Avec la collaboration de Monsieur Denis LECLERCQ, numismate cambrésien, et grâce à la bienveillance de Madame la Directrice du musée de Cambrai, nous avons pu entreprendre l'étude de ces matrices monétaires.

Histoire monétaire de la ville de Cambrai

Il faut d'abord rappeler que le Cambrésis fut longtemps terre d'Empire. Le Saint-Empire-Romain-Germanique dura un peu moins de 850 ans, de 962 à 1806 (soit d'OTTON 1^{er} à NAPOLEON 1^{er}). Le Cambrésis ne fut rattaché à la couronne de France qu'en 1677 sous Louis XIV.

En 940, l'Empereur OTTON 1^{er} « le Grand » accorda à l'évêque FULBERT le droit de battre monnaie à Cambrai. En 977, OTTON II « le Roux » ou « le Sanguinaire » accorda la même chose à l'évêque ROTHARD. En 1001, ce fut OTTON III qui fit de même pour l'évêque ERLUIN, mais en y ajoutant la ville du Cateau-Cambrésis. En 1003, ce fut HENRI 1^{er} qui confirma cette faveur à l'évêque ERLUIN.

En 1007, l'empereur HENRI II « le Saint » ou « le Boiteux » donna à l'église de Cambrai, le comté de Cambrésis.

En 1119, le pape CALIXTE II confirma à l'évêque BURCHARD le droit de battre monnaie à Cambrai. En 1153, l'empereur Frédéric 1^{er} « BARBEROUSSE » reconnut ce droit à l'évêque Nicolas de CHIEVRES, et en 1182, il confirma ce privilège à l'évêque Roger de WAVRIN.

Il exista probablement à Cambrai un atelier monétaire sous les Mérovingiens, qui frappèrent les triens d'or, puis sous les Carolingiens, une officine située au monastère Saint-Géry du Mont-des-Bœufs (emplacement de l'actuelle citadelle) qui assura la fabrication des deniers et des oboles d'argent (émissions jusqu'à CHARLES le Chauve, 840-877). Le Comté ec-



Diplôme de donation du Comté de Cambrésis à l'Eglise de Cambrai en 1007



Vue d'un atelier monétaire au XV^{ème} siècle